

Ex usines à gaz et pollutions en Bretagne

Posted By *robininternet* On 12 juin 2014 @ 0 h 00 min In Sites pollués | [Comments Disabled](#)

Les pollutions olfactives et toxiques issues de l'assainissement de l'ex usine à gaz de Saint-Malo font remonter à l'air libre la politique sommaire et improvisée de Gaz de France en matière de sites pollués.

L'usine à gaz de Saint-Malo était exploitée par la Compagnie Centrale d'Éclairage par le Gaz Lebon et Cie fondée en 1847. C'est l'une des plus anciennes des 843 usines qui à partir de la distillation du charbon produisaient du gaz de ville entre 1850 et 1960. Le principal déchet laissé sur place à la fin de l'exploitation est le goudron de houille et ses composants volatils cancérogènes comme le benzopyrène ou toxiques comme le naphtalène. Le goudron peut avoir été mélangé à de la terre et à d'autres sous-produits de la distillation du charbon.

L'inventaire gouvernemental BASIAS, Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service souligne que les eaux souterraines sous le site de Saint-Malo (4 hectares) sont contaminées par les résidus de la manufacture du gaz.

A la suite d'un inventaire produit par Robin des Bois sur les ex usines à gaz en 1994, Gaz de France et le Ministère de l'Environnement ont signé un protocole relatif à la surveillance de ces sites pollués.

L'ex usine à gaz de Saint-Malo a été inscrite dans la classe 3, le site étant considéré comme à risques faibles pour l'homme et les eaux souterraines. Les nappes d'eau souterraine ne sont pas en effet utilisées en AEP (Adduction d'Eau Potable).

Robin des Bois estime que le protocole mis en œuvre par GAZ de France pour l'assainissement du site de Saint-Malo souffre de nombreuses lacunes :

- saison inopportune. C'est en été que les émanations toxiques des terres découvertes sont les plus importantes.
- la dépollution des terres in situ par dégradation biologique est d'une efficacité incertaine.
- la conversion du site en tribunal de justice impose une dépollution des eaux souterraines pour éviter que les composés toxiques volatiles ne polluent les lieux et ne contaminent les usagers.

Le rapport de Robin des Bois a inventorié des ex usines à gaz à Rennes, Fougères, Vitré en Ille et Vilaine, Lannion, Guingamp, Saint-Brieuc, Dinan dans les Côtes d'Armor, Pontivy, Lorient, Port-Louis, Auray, Vannes et Le Palais (Belle-Île) dans le Morbihan, Morlaix, Landerneau, Douarnenez, Quimper, Concarneau, Quimperlé et Brest dans le Finistère. Cette dernière usine implantée dans le port de Brest a été soufflée par l'explosion de l'Océan Liberty en juillet 1947. La quasi totalité des ex usines à gaz a été convertie et « gelée » en sites de maintenance et de stockage d'EDF-GDF.

L'ONG Robin des Bois recommande aux élus locaux, aux riverains et aux usagers la plus grande vigilance sur le suivi des ex usines à gaz qui auraient déjà été assainies et reconverties et sur les conditions des réhabilitations en cours ou en projet.

Article printed from Robin des Bois: <http://www.robindesbois.org>

URL to article: <http://www.robindesbois.org/ex-usines-a-gaz-et-pollutions-en-bretagne/>

Robin des Bois. Association de protection de l'Homme et de l'environnement.